

Bruxelles accélère la fin de la propriété immobilière

écrit par Alain Falento | 25 mars 2023



Le 14 mars dernier, un événement important s'est déroulé au Parlement européen, sans qu'aucun média ne daigne nous en faire part.

En effet, à cette date du 14 mars 2023, **a été votée la révision de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments**, qui rehausse le niveau d'ambition des rénovations des logements en visant la performance énergétique de classe D en 2033. Tout un calendrier a déjà été prévu pour aboutir à cet objectif.

Précisons, cela a son importance pour la suite, que **le type de chauffage est pris en considération dans l'évaluation, et pas seulement l'isolation.**

Vous vous en foutez ? Eh bien vous avez vraiment tort, car cette directive, si rien n'est fait, aura des conséquences extrêmement fâcheuses sur nombre d'entre nous.

Propriétaires, préparez 2 mètres de corde et apprenez à faire un nœud coulant : très bientôt, vous ne pourrez plus louer votre bien, s'il est considéré comme une passoire énergétique par l'Union européenne. Quand on connaît le prix des travaux de rénovation énergétique, et le taux d'imposition des revenus locatifs, il faudra bientôt deux ou trois générations pour les amortir avec les loyers.

Alors, me direz-vous, dans ce cas, autant vendre votre bien immobilier. Rassurez-vous, l'UE y a pensé également, et vous n'allez pas vous en tirer comme ça : si votre bien est considéré comme passoire énergétique, vous serez alors dans l'obligation soit d'effectuer des travaux de rénovation avant la vente, soit de voir une décote appliquée sur le prix de vente, correspondant au montant estimé des travaux.

Considérons alors le cas de figure suivant, qui doit concerner plus d'un tiers, sinon la moitié des biens immobiliers du pays : imaginons que vous possédiez une petite maison, à la campagne, d'une valeur de 50.000 euros,

considérée par les psychopathes de l'UE comme une passoire énergétique. Les travaux d'isolation vous coûteront un minimum de 40.000 euros dans la majorité des cas. Le raisonnement est aussi valable pour les appartements en ville.

Si de surcroît, vous devez substituer votre vieille chaudière au fioul (dont je rappelle qu'elles sont maintenant interdites et pourchassées par la réglementation) par une pompe à chaleur, vous pouvez ajouter un petit 15.000 euros à la facture.

Le constat est assez terrible et sans appel : votre maison ne vaut plus rien. Sa valeur devient même négative dans beaucoup de cas.

Alors il vous restera toujours la possibilité d'occuper vous-même votre passoire thermique jusqu'à votre mort, à condition que l'UE ou l'État français ne décide dans quelques années de vous forcer à rénover sous peine de démolition pure et simple. Cela finira évidemment comme ça.

Non contents de spolier les propriétaires, les fous de Bruxelles vont également jeter nombre de personnes à la rue, en réduisant de près d'un tiers, d'après les estimations, le parc locatif.

On peut légitimement se demander pour quelle raison l'UE et l'État français font tout ce qui est en leur pouvoir pour aggraver la crise du logement et défoncer le marché immobilier.

Tout ceci s'inscrit dans un plan plus global. Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas d'un complot, mais tout simplement d'une inclination naturelle de l'hyper-classe à réduire les classes populaires et moyennes (en voie de prolétarisation) à l'état de *Lumpenprolétariat*, au sens originel, et même marxiste du terme, à savoir des individus répondant à la définition suivante :

«n'ont aucune conscience de classe, ne veulent pas en avoir, et sont incapables de mener une lutte politique organisée ; leur instabilité morale, leur paresse, leur manque d'éducation, leur penchant pour l'aventure, leur violence potentielle permettent à la bourgeoisie d'utiliser certains de ses représentants comme briseurs de grève, membres des bandes de pogrom, etc. »

La fin de la propriété, et particulièrement la propriété immobilière, que méprise *Macron*, est une étape décisive vers l'objectif. Cette directive européenne, conjuguée avec la fameuse loi *Lagleize* qui sépare l'usufruit de la nue-propriété pour les biens immobiliers, forment un arsenal décisif en vue de la spoliation pure et simple de la seule chose qui rattache encore les individus à quelque chose de concret : leur maison.

L'étape suivante sera la fin du travail et l'avènement du revenu universel, probablement accompagnés dans un premier temps d'un abonnement Netflix gratuit et d'une quantité de picole ou d'antidépresseurs fournis par l'État, afin d'assurer une transition en douceur.

Nous aurons alors atteint une sorte de zéro absolu anthropologique dont nous ne nous remettrons sans doute jamais.

Alain Falento

<https://ripostelaique.com/bruxelles-accelere-la-fin-de-la-propriete-immobiliere.html>